



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mercredi 29 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, le 12 avril. — Il est impossible de décrire l'enthousiasme qui s'est emparé de la nation entière pour la guerre contre les Français. Le nombre de ceux, qui tous les jours se présentent pour servir comme volontaires, devient presque incalculable, et les offrandes en or et en argent, qui se font au roi pour le bien de la chose, se multiplient à l'infini. Avec de telles ressources, il sera aisé de porter nos armées à 150,000, et même à 200,000 hommes ; et cette mesure sera d'autant plus facile, que nous avons en vivres, et en munitions de guerre, des provisions qui nous dispensent d'en aller chercher ailleurs. D'un autre côté l'on attend 15,000 Portugais qui doivent se joindre à nos troupes, et la cour de Lisbonne a promis tous les secours ultérieurs, tant par mer que par terre.

Trois jours après la déclaration de guerre faire par notre cour à la convention nationale, l'on a encore chassé de la capitale plusieurs familles françaises, qui ne s'en étoient pas éloignées ; il ne reste plus à présent qu'un petit nombre d'individus employés dans les manufactures royales, ou jouissant de pensions de la cour. Il se fera ou s'est déjà fait la même chose à Cadix, où les

ordres à ce sujet ont été envoyés, nonobstant la privation d'agens utiles qui doit en résulter pour le commerce de cette place.

De Manheim, le 19 mai. — Le 17 de ce mois, il y a eu dans les environs de Landau une action très meurtrière ; suivant les rapports qu'on en a reçu jusqu'ici, les Français ont attaqué, près Bellheim, les postes autrichiens et ceux des émigrés, ou du corps de Condé, avec beaucoup de vivacité. Tout leur a réussi au commencement, jusqu'à ce que leurs adversaires ayant reçu des renforts considérables, les ont forcés à la retraite.

On mande du pays de Deux-Ponts que les Français y sont entrés de nouveau, avec de grandes forces ; non seulement les villes de Hombourg et Deux-Ponts sont en leur pouvoir, mais le poste important du Carlsberg même. Les troupes prussiennes se sont retirées jusqu'à Landstuhl et Lautern, et le roi de Prusse doit être arrivé dans ce dernier endroit. Toute cette contrée là est dans la consternation. Beaucoup d'habitans se sauvent avec leurs meilleurs effets. Les Français ont emmenés de Blieskastel toutes les personnes attachées à la cour, et les ont conduites à Metz.

Le général Wurmser fait faire une digue près de Landau, pour détourner la rivière de la Queich, afin d'empêcher les Français d'inonder les environs de la forteresse. Six mille paysans sont employés à ce travail.

FRANCE.

Aux Aldudes, le 9 mai. — « Nous triomphons, mon général; les Espagnols ont été forcés dans tous leurs postes; l'action a été des plus vives; nous avons reçu une douzaine de blessés; dont deux officiers: nous n'apprenons pas que nous en ayons de tués. Les ennemis étoient bien supérieurs en nombre. Demain on recommencera. Ordonnez, mon général, un prompt envoi de cartouches, de pierres à fusil, de provisions, et de 300 hommes; moyennant quoi, j'espère faire danser aux Espagnols un second bal.

Manco, second chef du quatrième bataillon des Basses-Pyrénées.

Lettre du général la Genetière, au général de divisions, commandant en chef l'armée des Pyrénées, 10 mai.

MON GÉNÉRAL,

« On m'a amené hier, un officier et deux soldats espagnols prisonniers. Je fus averti qu'il y avoit du danger à les faire sortir de chez moi. Je priai le commissaire le Nain, de venir lire la loi sur les prisonniers, à une foule immense de citoyens rassemblés devant ma porte; j'y mis de l'appareil; je priai le citoyen maire et les chefs de corps, de s'y trouver. Le commissaire le Nain, ayant obtenu un profond silence, lut, après une courte harangue, le décret sur les prisonniers, aux grands applaudissemens de la multitude. Un gendarme se mit à crier, d'un balcon, que toutes ces personnes méritoient la mort, qu'il falloit les écharper; je le fis arrêter, et conduire, sur-le-champ, au cachot; on m'applaudit: je présentai ensuite les soldats prisonniers à tous nos républicains, et les fis conduire, à la citadelle, par le jeune chasseur Bache: ce fut la seule escorte. Je retins l'officier à souper: il est lieutenant dans les volontaires d'Arragon. Sa surprise étoit extrême, en voyant ma fraternité avec tous mes braves compagnons d'armes; et j'ai eu bien de la peine de le faire sortir du cercle de ces respects si bas, des esclaves sti-

pendiés envers leurs généraux. Il ne se faisoit pas à mon honnête fraternité.

Les chefs de bataillon Dujot et Manco, au général la Genetière.

« Notre général, NOTRE MEILLEUR AMI, recevez, non pas de vaines expressions, mais l'assurance de tous les sentimens vraiment républicains que nous partageons avec toute notre petite armée. Vous savez combien vous pouvez compter sur nous, *notre général, notre ami*, et que rien ne s'allie, dans des cœurs républicains, comme le respect que l'on doit à l'autorité; et les sentimens d'amitié, de tendresse et d'estime que l'on a pour la personne.

« Ne seroit-il pas utile pour l'exemple, qu'on scût comment nous nous vengeons sur leurs prisonniers, des atrocités des Espagnols sur les nôtres? N'apprendra-t-on pas avec plaisir, que le jeune chasseur Bache, fils du lieutenant-colonel d'un compagnie franche, au moment où vous lui avez si noblement confié les prisonniers, leur a dit, en mettant le sabre à la main: « *Ne craignez rien, vous êtes sous ma garde* » et que ce soldat protecteur qui met ainsi les prisonniers à l'ombre de sa lame, est un guerrier âgé de dix-neuf ans? Il n'est pas moins utile qu'on apprenne le profond respect que les citoyens de ce département ont pour les loix émanées de la convention nationale.

« Nous sommes à vous, notre général, comme tous les frères d'armes de votre armée, à la vie et à la mort. »

Paris. — La séance affreuse qui s'est passée dans la nuit d'avant-hier dans la convention nationale, où le président a été insulté, baffoué, violenté, a été forcée de quitter la fauteuil, où une troupe de forçés s'est jetté dans la salle et a forcé la convention de rendre un décret conforme à leurs volontés, doit convaincre les départemens, qu'il est dangereux que la représentation nationale reste plus long-temps sous le couteau; qu'il lui est impossible dorénavant de s'occuper de la chose publique. N'étant plus maîtresse de ses délibérations, forcée de les diriger au gré des factions qui la divisent, elle ne peut plus leur donner, ni la maturité nécessaire pour diriger la volonté nationale, ni l'énergie de l'exécution nécessaire pour la faire respecte

Cette convention deviendra le soliveau de la fable, qui en imposa par sa majestueuse représentation, mais qui s'étant laissé avilir chaque jour, ayant toléré les insultes par son inertie, finit par être le jouet du frerin, et est contaminé par tous.

La convention a voulu mais trop tard, reprendre son ascendant; elle venoit de créer une commission des douze, pour connoître les attentats et les complots qu'on tramoit contre elle. Tout étoit découvert; l'explosion étoit prête à éclater: ceux qui ont vu que leur conduite alloit être mise au grand jour, puisque le comité des douze devoit faire son rapport le mardi, ont monté un coup de parti, pour culbuter cette commission le lundi; et c'est ce qu'on est venu à bout de faire. La convention s'étoit flattée que les citoyens qui avoient tant promis de soutenir la représentation, viendroient à son secours: elle a été abandonnée, et forcée d'en passer par tout ce qu'une multitude impérieuse, qui paroissoit déterminée à tout, a voulu lui dicter.

§ 32 sections sont assez tranquilles; mais 16 autres sont dans une fermentation continuelle. Depuis trois jours, on se bat dans l'église Saint-Paul, à la section de l'arsenal. La commune y envoie à chaque instant des commissaires. Les patriotes enfin l'ont emporté sur les perruques, c'est ainsi qu'ils appellent les boutiquiers, les jeunes gens à culottes étroites. Quand un parti est vaincu, il va chercher du renfort: il revient en force, prend sa revanche, bat, et bientôt il est battu.

§ Avant-hier soir, à cinq heures, partit du faubourg St-Marceau un bataillon de femmes, sur quatre de front. On distinguoit, dans ce bataillon, quatre étendards tricolors, et un écriteau ainsi conçu: *Résistance à l'oppression*. Une citoyenne à poulmons de stentors, au babil rapide, étoit à leur tête, et à tous les carrefours, elle lisoit, avec une énergie frappante, une proclamation dont voici l'essence: « Peuple: levez-vous tout de suite: il n'y a pas un moment à perdre; faisons justice des *intrigans*; que le triomphe des sans-culottes, des vrais patriotes commence enfin, car il en faut finir, etc. »

Et le roulement du tambour annonçoit la fin, comme il avoit annoncé le commencement de la lecture de cette proclamation. Aux avenues de la convention, des hommes s'écrioient: Louis XVI étoit inviolable et nous

l'avons cependant mis à mort; eh bien! il en faut faire autant des inviolables de la convention. « Au café de la terrasse des Feuillans, on disoit qu'il falloit exterminer tous ces misérables députés du côté droit. Il s'en trouvoit-là un sur lequel étoient fixés tous les regards. Celui-ci demanda si c'étoit pour lui que l'on parloit ainsi. . . . Oui, coquin, pour toi et pour tous tes semblables. . . . »

On a proposé aux Cordelliers les menaces révolutionnaires suivantes:

1^o Disons au peuple, lève-toi en masse, tu es sous le couteau des scélérats; ou va te donner des fers: frappe tes ennemis, ou tu vas périr.

2^o Il faut sonner le tocsin, battre la générale: et qu'à l'instant tous les sans-culottes sortent de leurs maisons, prennent leurs piques et agissent.

3^o Au moment de cette insurrection, vingt-quatre orateurs, sans armes, entreront à la barre de la convention, pour lui annoncer que les sans-culottes ne rentreront chez eux que quand elle aura pris des moyens violens pour écraser le despotisme et ses soutiens, quels qu'ils soient.

4^o Au moment où tous les sans-culottes seront en insurrection, s'élanceront chez les gens suspects, et leur diront: Scélérat, donne-moi tes armes, et suis-moi.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen ISNARD.)

Suite de la Séance du Lundi 27 mai.

Nous avons laissé hier le président quoique bafoué, prononçant avec énergie un discours, où il présentoit la tyrannie, s'exerçant même sous les haillons, et opprimant la liberté. Robespierre demanda la parole contre le président. Chaliot demanda un décret d'accusation contre la commission des douze. Accordera-t-on la parole à Robespierre? Les tribunes le veulent. Thuriot veut que le président quitte le fauteuil. Les tribunes applaudissent. La parole est orée par un décret à Robespierre: alors la montagne et les tribunes demandent par éclat l'appel nominal. Le tumulte s'accroît: trois fois le président se couvre sans pouvoir ramener le calme. Nous résisterons, dit Danton; ce qui est annoncer qu'on bravera tout pour l'emporter.

Un décret ordonne que cette menace sera con-
signée dans le procès-verbal. Danton s'élan-
ce à la tribune, se déchaîne contre la commission des
douze : traite les ordres qu'elle donne de tyran-
niques, menace du peuple, si on se refuse à la
supprimer. Il demande la parole pour Robes-
pierre. Un second décret la refuse. (il faut ob-
server que Robespierre vouloit lire un discours
lu la veille aux jacobins, et dont on connoissoit
les dispositions ardentes) Roux s'étance sur le
président, lui arrache un papier qu'il écrivoit.
Aussitôt plusieurs membres qui croient qu'on veut
l'insulter, l'entourent. Le président fait voir qu'il
écrivait sur ce papier les noms de ceux qui de-
mandoient la parole. Le président ploye le papier,
le place sur sa poitrine, paroissant dire : on peut
venir jusqu'ici. Enfin on procède à l'appel nominal.
Mais il est interrompu. Les issues étoient fermées,
et aucun député ne pouvoit sortir; l'enceinte
étoit environnée par un bataillon dont le com-
mandant exhibe l'ordre du maire de Paris, donné
sur celui de la commission des douze. Ce com-
mandant dit qu'un individu lui ayant demandé
de quel ordre il enveloppoit l'assemblée; il lui
avoit répondu : *d'ordre supérieur* : que cet individu
lui avoit présenté un pistolet, son ordre supérieur,
disoit-il; mais que lui militaire n'étoit pas ac-
coutumé à fléchir devant un pareil ordre, et
qu'il avoit forcé l'individu de dire qui il étoit :
c'étoit Marat.

Alors a paru le ministre de l'intérieur qui a
parlé au nom de la paix, de la réunion, a fait
l'éloge du maire, de la municipalité, d'Hebert,
et invité la convention à sortir au milieu des
autorités constituées, et que le peuple la res-
pectoit. Le maire dit que le peuple ne de-
mande que l'élargissement d'Hebert, et que du
reste la convention n'a rien à craindre.

Des députés se disant des 48 sections, re-
clament Hebert, et la suppression de la com-
mission des douze. Le président demande qu'on
vérifie les pouvoirs; il se trouve qu'il n'y a que
16 sections. Alors la consigne a été forcée,
hommes et femmes sont entrés pêle-mêle dans
la salle; il s'y est établi une confusion d'injures

même dit-on des coups entre le public et les
députés, et mêmes des députés entr'eux. Le peu-
ple paroissoit disposé à ne pas souffrir que l'on
se séparât sans avoir prononcé la liberté. He-
rault de Séchelles prend le fauteuil, et à minuit
passé prononce que la convention nationale
supprime la commission des douze, et qu'elle
rend la liberté aux magistrats détenus dans les
fers.

On décrète que tous ceux arrêtés par la com-
mission des douze, seront élargis.

Séance du Mardi 28 Mai.

On lit le procès-verbal de la séance de cette
nuit; la lecture fait naître de nouveaux orages.
Lanjuinais veut que ce décret ait été attaché par
la force à la convention. Faucher avoit écrit
qu'il avoit été rendu sans discussion et par l'in-
fluence des tribunes. Lanjuinais reprend : la Fran-
ce est perdue; une conspiration plus atroce se
prépare : vos commissaires dans les départemens
ont plus arrêté d'individus en deux mois, que
le despotisme en douze ans.

Legendre. Je déclare à Lanjuinais que s'il con-
tinue, je vais me transporter à la tribune et le
précipiter du haut en bas. Un pareil argument
a fait cesser les débats. On décrète que le pro-
pos de Legendre sera inscrit au procès-verbal.
Lanjuinais ne demande pas moins le rapport du
décret de la veille, que les pétitionnaires, dit-
il, ont forcé.

On demande la lecture du décret, on en
conteste quelques dispositions, et après une
longue discussion la convention nationale décrète
qu'elle va procéder par appel nominal sur la
question de savoir si le décret sera rapporté oui
ou non.

Le résultat de l'appel nominal a fait rap-
porter le décret, et maintenir la commission
des douze.

Le président nomme quatre commissaires pour
se rendre à l'armée du Nord, il se trouve qu'ils
sont tous les quatre du côté droit. Cobourg, dit un
membre, n'auroit pas mieux choisi. Je demande
que le comité du salut public les nomme, décrété.